

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 036-2470/17/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle de compétitivité SAFE Cluster en vue de l'organisation du Forum Environrisk sur le Technopôle de l'environnement Arbois Méditerranée - Approbation d'une convention MET 17/4630/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis 2005, le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée accueille sur son territoire et participe à l'organisation du Forum Environrisk. Environrisk est une manifestation dédiée aux professionnels du monde des risques (naturels, industriels, sanitaires, sécurité civile...) et de l'environnement (énergies, eau, déchets, biodiversité, qualité de l'air...). Son ambition est de favoriser la promotion de solutions technologiques et de savoir-faire en faveur de la protection de l'homme et de la planète.

Les publics concernés par cet évènement sont :

- Les acteurs touchés par les problématiques environnementales souhaitant se prémunir des risques ou limiter leur impact sur l'environnement : les collectivités territoriales, les industriels responsables, les services de l'Etat, la sécurité civile...
- Les sociétés innovantes, groupements d'entreprises, laboratoires de recherche... proposant des solutions technologiques et d'ingénieries pour la prévention des risques et la préservation de l'environnement.

Dans le cadre du réseau thématique #Cleantech #Mobility d'Aix-Marseille FrenchTech, les partenaires du réseau thématique ont souhaité faire évoluer ce salon vers une plus large promotion des solutions innovantes et opportunités d'affaires pour les start-ups du territoire.

Pour cela, autour du pôle de compétitivité Safe Cluster et du Technopôle de l'Arbois, les autres partenaires du réseau thématique #CleanTech #Mobility (l'incubateur Impulse, la CCIMP, les Pôles

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Capenergies et éa éco-entreprises, le campus thecamp, Pays d'Aix Développement et le réseau des pépinières du Pays d'Aix) ont travaillé à l'élaboration d'un programme ambitieux se déroulant sur 2 journées les 6 et 7 décembre 2017 :

6 décembre 2017	7 décembre 2017
<p>9h30-10h00 : Ouverture - discours 10h00-11h00 : Table ronde « innovation verte » 11h30-13h00 : Challenge Open Innovation 13h00-14h30 : Buffet réseautage 14h30-16h30 : Convention d'affaires par la CCIMP 17h00 : Remise prix Challenge Open Inno 18h00 : Visite Show room Thecamp et cocktail</p>	<p>9h30-11h00 : Info Day H2020 Enviro & Energie 11h30-13h00 : 4 Ateliers thématiques en parallèle Gestion des pollutions / déchet / Gestion des risques / Energie / Air 13h00-14h30 : Buffet réseautage 14:30-15h00 : Présentation pépinière #CleanTech 15:00-16h00 : Fonds d'investissements Clean Tech</p>

Aussi, pour réaliser cette opération, le budget prévisionnel établi est de 47 000 € :

Dépenses		Recettes	
CCIMP (mise à disposition logiciel et temps passé)	15 000 €	CCIMP (mise à disposition logiciel et temps passé)	18 000 €
Dépense de personnel SAFE	10 000 €	Métropole AMP (Direction du Technopôle de l'Arbois)	17 000 €
Communication	2 000 €	Partenaires privé 1	2 400 €
Frais de restauration	5 000 €	Partenaires privé 2	2 400 €
Temps passé EA (5 jours)	5 000 €	Partenaires privé 3	2 400 €
Temps passé CAP (5 jours)	5 000 €	Partenaires privé 4	2 400 €
Temps passé thecamp (5 jours)	5 000 €	Partenaires privé 5	2 400 €
Total	47 000 €		47 000 €

Il convient de noter que ce salon sera aussi l'occasion d'accueillir dès le lendemain (le vendredi 8 décembre) la réunion nationale des 15 membres du Réseau thématique de la FrenchTech #CleanTech #Mobility.

Aussi, afin d'organiser pour la 7^{ème} édition consécutive le Forum Environrisk sur le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée, il est proposé :

- de réserver les espaces et salles de réunion nécessaires sur le Technopôle de l'Arbois (Forum, salle de réunion du bâtiment de l'horloge) et salles de réunion de la pépinière #Cleantech
- d'allouer une subvention au Pôle de compétitivité Safe Cluster de 17 000€ TTC en vue d'assurer l'organisation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2017.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de soutenir l'organisation de la manifestation Envirorisk.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 17 000€ TTC à l'association Safe Cluster en vue de l'organisation du Salon Envirorisk.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée à conclure avec l'association Pôle Safe Cluster.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à prendre toutes les dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, Budget 06, nature 6574, ligne de crédit N° 2814.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique et Innovation
technologique

Gérard BRAMOULLÉ

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017